

ASSEMBLEE GENERALE 2019 LIGUE OCCITANIE DE TRIATHLON Procès-Verbal

Quorum

Le nombre de voix théorique étant de 344, il ressort que 196 voix (56,97 %) sont représentées, l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement.

Le Président remercie de leur présence :

- Monsieur Bernard SAINT Jean, Directeur Général de la Fédération Française de Triathlon,
- Monsieur Richard MAILHE, Président du CROS Occitanie,
- Monsieur Christophe DELAHAYE, Conseiller Régional pour la Région Occitanie.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2019

Approbation: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

Approbation : Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.

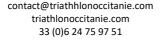
3. Constitution du bureau de vote

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué de :

- ICART Joseph (Président du Club Lourdes Triathlon)
- MARTINEZ Claude (Président du Club Défiman Triathlon Pézenas)
- CAMACHO Soledad (employée de la Ligue Occitanie de Triathlon)

Balma Sète

CROS Ancienne Caserne Vauban
7 rue André Citroën 1027 boulevard de Verdun
31130 Balma 34200 Sète









<u>Approbation</u>: Les membres proposés pour la constitution du bureau de vote sont acceptés à l'unanimité.

4. Rapport d'activité du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général, Philippe GUIRAUD, présent le rapport d'activité de la Ligue.

5. Rapport de la Commission Technique

Le responsable de la Commission Technique, Jérôme PARIS, présente l'activité sportive de la Ligue en 2019.

6. Rapport financier du Trésorier

Le rapport financier 2019 établi par le Trésorier, Jean TAURIN, a été envoyé à l'ensemble des participants par courrier électronique le 20 janvier 2020 afin qu'en séance les clubs puissent voter en toute connaissance de cause.

Le Trésorier présente un résumé de son rapport.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de + 35 354,12 € et nos fonds propres s'élèvent à 136 569,26 €.

La présentation et la vérification des comptes a eu lieu le 18 janvier 2020 en présence de Jean-Olivier MARSAL (Les Angles Triathlon) contrôleur aux comptes.

Jean Olivier MARSAL et Pascal SAUREL (les deux contrôleurs aux comptes) n'ayant pas pu se libérer pour notre assemblée générale, Jérôme PARIS donne lecture du rapport qui a eu pour but de contrôler les écritures comptables, les différentes dépenses avec les documents justificatifs, ainsi que la situation de la trésorerie.

Balma

ıa

CROS 7 rue André Citroën 31130 Balma Sète Ancienne Caserne Vauban 1027 boulevard de Verdun 34200 Sète

contact@triathhlonoccitanie.com triathlonoccitanie.com 33 (0)6 24 75 97 51







Approbation : Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au conseil d'administration de la Ligue Occitanie de Triathlon pour sa gestion de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

7. Nomination de deux contrôleurs aux comptes

Denis HURLIN (Président du VO2 Triathlon) et Fabrice NOYE (Président du Triathlon Club Montalbanais) se portent volontaires pour être contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2020.

8. Modifications des statuts Ligue

Les statuts Ligue ont été envoyés à l'ensemble des participants par courrier électronique le 20 janvier 2020 afin qu'en séance les clubs puissent voter en toute connaissance de cause.

Approbation des statuts Ligue :

<u>Contre</u>: 25 voix (Toulouse Triathlon: 9 voix, Tarbes Triathlon: 10 voix et Les Chameaux de Béziers: 6 voix).

<u>Abstention</u>: 19 voix (Triathlon Toulouse Métropole : 15 voix et Sète Thau Triathlon : 4 voix).

<u>Pour :</u> 152 voix.

Les statuts Ligue sont approuvés à la majorité.

9. Présentation et approbation du règlement de la CRA 2020

Le règlement de la CRA établi par le responsable de la CRA, Hervé COURTOIS, a été envoyé à l'ensemble des participants par courrier électronique le 20 janvier 2020 afin qu'en séance les clubs puissent voter en toute connaissance de cause.

Balma

CROS 7 rue André Citroën 31130 Balma Ancienne Caserne Vauban 1027 boulevard de Verdun 34200 Sète

contact@triathhlonoccitanie.com triathlonoccitanie.com 33 (0)6 24 75 97 51







Approbation : Le règlement de la CRA 2020 est approuvé à l'unanimité.

10. Présentation et approbation des coûts 2021 (part Ligue)

Les divers coûts sont présentés en séance. Ils portent sur :

- Les (ré)affiliations
- Les licences
- Les licences manifestation
- Les droits d'organisation
- Les pass compétition
- L'arbitrage

Approbation: Les coûts 2021 (part Ligue) sont approuvés à l'unanimité.

11. Présentation du budget prévisionnel 2020 par le Trésorier

Le budget prévisionnel établi par le Trésorier, Jean TAURIN, a été envoyé à l'ensemble des participants par courrier électronique le 20 janvier 2020 afin qu'en séance les clubs puissent voter en toute connaissance de cause.

Le Trésorier présente ce budget prévisionnel qui s'élève à 658 450 €.

<u>Approbation</u>: Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

12. Présentation des candidats à l'intégration du Conseil d'Administration

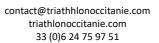
Un poste féminin est à pourvoir au sein du Conseil d'Administration de la Ligue. Nous avons reçu une candidature :

- LAURENT Christel (adhérente au club Les Chameaux de Béziers)

BalmaCROS
7 rue André Citroën

31130 Balma

SèteAncienne Caserne Vauban
1027 boulevard de Verdun
34200 Sète









13. Présentation des représentants des clubs à l'Assemblée Générale Fédérale

7 598 voix sont attribuées aux représentants des clubs élus de la Ligue Occitanie aux 2 Assemblées Générales Fédérales en 2020.

Les représentants élus s'engagent à être présents à minima à l'AG Fédérale ordinaire du 4 avril 2020 à Valence et à l'AG Fédérale élective du 12 décembre 2020 à Paris car le vote par procuration est interdit (donc pas de représentation en cas d'absence).

La Ligue Occitanie doit élire 6 représentants maximum.

10 candidats se présentent à l'élection des représentants des clubs pour l'AG Fédérale :

- BAURES David
- BOISSIERE Daniel
- DIZIERS Séverine
- GALLOCCHIO Joël
- GOUDIER Pascal
- GUIRAUD Philippe
- MONTAGNE Frédéric
- PARIS Jérôme
- PASCAL Stéphane
- TAURIN Jean

Séverine DIZIER souhaite retirer sa candidature avant le vote.

14. Election du poste au conseil d'administration et des représentants des clubs à l'Assemblée Générale Fédérale

Election du poste au conseil d'administration de la Ligue :

Etant donnée qu'il y a qu'une seule candidate, avec l'accord de tous les votants, ce vote se fait à main levée.

LAURENT Christel est élue à l'unanimité.

Balma S

CROS Ancienne Caserne Vauban
7 rue André Citroën 1027 boulevard de Verdun
31130 Balma 34200 Sète

contact@triathhlonoccitanie.com triathlonoccitanie.com 33 (0)6 24 75 97 51







Election des représentants des clubs à l'Assemblée Générale Fédérale :

Suite au vote des clubs, en présence de 2 scrutateurs, sur **196 voix** représentées, **196 voix** sont exprimées. 14 bulletins sont nuls. Les résultats sont les suivants :

-	BAURES David	155 voix
-	GOUDIER Pascal	136 voix
-	PASCAL Stéphane	134 voix
-	PARIS Jérôme	100 voix
-	GUIRAUD Philippe	86 voix
-	BOISSIERE Daniel	84 voix
-	GALLOCCHIO Joël	73 voix
-	TAURIN Jean	72 voix
-	MONTAGNE Frédéric	49 voix

Les 6 candidats qui représenteront les clubs et organisateurs de la Ligue Occitanie à l'AG Fédérale ordinaire du 4 avril 2020 à Valence et à l'AG Fédérale élective du 12 décembre 2020 à Paris sont :

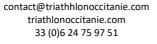
- BAURES David
- GOUDIER Pascal
- PASCAL Stéphane
- PARIS Jérôme
- GUIRAUD Philippe
- BOISSIERE Daniel

15. Questions diverses

Il n'y a aucune question.

Balma Sète

CROS Ancienne Caserne Vauban
7 rue André Citroën 1027 boulevard de Verdun
31130 Balma 34200 Sète











L'Assemblée Générale s'est terminée aux alentours de 12h00 suivie de la remise des récompenses des Jeunes ainsi que d'un buffet.

A Carcassonne, le 25 janvier 2020.

Daniel BOISSIERE Président Jérôme PARIS Vice-Président Philippe GUIRAUD Secrétaire

F

Balma

CROS 7 rue André Citroën 31130 Balma **Sète** Ancienne Caserne Vauban 1027 boulevard de Verdun

34200 Sète

Envie de différence ? Vibrez Triathlon!



RAPPORT FINANCIER 2019

Les principales caractéristiques du compte de résultat 2019 :

- La durée de l'exercice comptable porte sur 12 mois et correspond à l'année civile, c'està-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Nous sommes au deuxième exercice de la Ligue Occitanie de Triathlon.
- Nous avons, par rapport au budget prévisionnel 2019 voté lors de notre dernière Assemblée Générale, un réalisé de 96,4 % soit 551 886,89 € au lieu de 572 360 € prévu au Budget prévisionnel avec, eu égard à quelques circonstances exceptionnelles, (principalement au départ d'un salarié) un excédent de l'exercice qui s'élève à 35 354,12 €.
- Comme nous le précisons chaque année, il convient de relativiser le budget présenté. en rapport aux sommes reversées à la F.F.TRI. au titre des réaffiliations, licences, mutations, licences manifestations et pass compétition. Celles-ci se montent cette année à 281 987,10 €, soit 51,1 % du budget global. Sur les 270 000 € restant à disposition pour le fonctionnement de la Ligue, 122 600€ ont été absorbés en frais de personnel soit 45 % au lieu de 53 % l'an dernier.
- Concernant les subventions, elles s'élèvent à 51 150 €, soit un peu moins de 10 % du budget global. Il est à noter, contrairement aux estimations, une baisse relative du Conseil Régional qui se monte à - 4 600 € par rapport à l'an passé.
- Cette année encore nous constatons une augmentation importante des non licenciés sur nos épreuves (+ 14,5 % par rapport à 2018) ainsi qu'un accroissement remarquable de nos licenciés (+ 13 %). Ce qui nous conforte dans la réelle attractivité de nos activités. Et il convient de saluer à nouveau le travail fourni par nos organisateurs et dirigeants de club.
- Nous avons souhaité un prévisionnel un peu plus ambitieux notamment pour les stages jeunes mais cela n'a pas pu se concrétiser faute de temps de nos CTL. Cela contribue, avec le départ de notre agent de développement sur l'antenne de Balma, au delta entre le BP et le réalisé.

Vous trouverez ci-dessous quelques explications complémentaires sur les lignes budgétaires ayant le plus fluctué tant en Produits qu'en Charges.



1 - COMPTE DE RESULTAT 2019

• **CHARGES**

- <u>Equipements et récompenses</u>.: Nous sommes au-dessus du budget prévu car nous avons anticipé sur des dépenses de l'an prochain et intégré les tenues de la CRA sur cette même ligne (le détail sera apparent à partir du budget 2020, comme sur le BP proposé.).
- <u>Matériels</u>: Nous avions provisionné pour l'achat d'un éventuel 4ème home trainer, les CTL ont préféré attendre un prochain investissement sur un logiciel d'exploitation afin d'être plus pertinent et performant dans l'utilisation des trois home-trainers déjà acquis. Nous avons utilisé ce budget pour investir sur des Kayaks et le matériel attenant (1 sur Sète et 1 sur Balma) qui seront mis à la disposition des organisateurs. Notons que cela justifie les subventions demandées à la région.
- <u>Assemblée générale de ligue</u>: économie substantielle liée au partage des Frais avec La Fédé en raison de la présence de ses représentants.
- <u>Stages</u>: Nous avions prévu cette année un stage de plus soit comme ces deux dernières années, celui de Canet en février, celui qui préparent nos jeunes aux championnats de France des ligues et un stage qui, bien que pas défini, pouvait être en direction d'adultes féminines ou pas. Finalement seuls les deux stages habituels ont été réalisés
 - Canet-en-Roussillon : durant les congés de Février réunissant sur 2 périodes de 5 jours 20 jeunes sous la responsabilité de nos CTL : Franck GERARD et Thomas AMO ainsi que d'autres accompagnants
 - VILLAMBLAR : du 14 au 21 juillet réunissant 30 jeunes dans les mêmes conditions d'encadrement
 - Ce dernier stage ayant été organisé juste avant les Championnats de France de Ligue et quasiment au même endroit ces deux évènements cumulés ont généré des économies significatives de déplacement et d'hébergement (environ 5 000 € + 5000€ de provisionnés pour le 3ème stage qui n'a pas eu lieu)
- <u>Formation BF4</u>: Cette année_c'est la ligue nouvelle aquitaine qui couvrait les charges, puisqu'elle encaissait seule les recettes.
- <u>Frais de personnel</u>: le départ de notre agent de développement sur l'antenne de Balma a donné lieu à une réfléxion et l'opportunité d'une candidature nous a permis de prendre en contrat d'apprentissage un jeune sur la thématique Marketing. Les deux évènements confondus génèrent quand même 17 000 € d'économie en frais de personnel.



- <u>Licences</u>: Les chiffres affichent une baisse alors que nous avons une augmentation du nombre de licencié de 13 %. Cela est dû au fait que certains licenciés ont commencés à payer directement en ligne auprès de la Fédération, C'est le delta entre les charges et les produits qu'il convient de regarder pour vérifier la progression.
- <u>Les Pass compétition.</u>: Belle hausse de charge, mais plutôt rassurante car cela se traduit par une hausse proportionnelle de produit, avec comme pour les licences la possibilité de les payer directement sur le site de la F.F.TRI., cela s'est fait dans une moindre proportion que pour les licences.
- <u>Défraiement des arbitres</u>: Un peu en dessous du prévisionnel eu égard à l'annulation de certaines épreuves.
- Autres charges de gestion courantes: Ces postes sont en dépassement de budget du fait de l'accroissement de nos activités. Cela est positif puisqu'ils génèrent aussi un dépassement de produit.
- Les autres postes de dépenses sont conformes à nos prévisions.



Tableau des CHARGES

• CHARGES		Prév 2019	Exe 2019
60. Achats			
. Equipements & récompenses	60100000	5 000,00 €	8 271,70 €
. Achat matériels	60200000	6 300,00 €	6 241,61 €
. Achat fournitures de bureau	60300000	800,00€	396,34 €
61. Services extérieurs			
. Locations immobilières	61000000	5 300,00 €	5 051,60 €
. Assurances	61100000	2 200,00 €	2 141,97 €
. Frais postaux	61200000	200,00€	193,96 €
. Télécommunications (téléphone, internet)	61300000	1 000,00 €	658,15 €
. Publicité & Communication	61400000	2 500,00 €	995,00 €
. Déplacements, missions	61500000	5 500,00 €	5 782,13 €
. Prise en charge des licences de la Ligue	61510000	- €	288,00 €
. Réceptions réunions	61520000	3 000,00 €	2 763,77 €
. Assemblée Générale Ligue	61600000	2 000,00 €	1 026,98 €
. Entretien du véhicule (réparations & carburant)	61700000	1 200,00 €	992,88 €
62. Autres services extérieurs			
. Championnat de France des Ligues	62000000	5 000,00 €	1 020,00 €
. Stages Jeunes	62100000	32 000,00 €	20 935,80 €
. Stage Mixité	62200000	600,00€	- €
. Formation BF5	62300000	2 000,00 €	1 539,93 €
. Formation des arbitres	62400000	1 500,00 €	1 152,35 €
. Subvention Ecoles de Triathlon	62500000	8 300,00 €	8 300,00 €
. Tournée des plages	62600000		90,39 €
. Chronométrage	62700000	1 200,00 €	1 126,98 €
. Triathlon de Valras-Plage	62800000	- €	- €
63. Impôts et taxes			
. Formation professionnelle	63000000	1 800,00 €	1 719,00 €
64. Charges de personnel			
. Salaires Agents de développement	64000000	40 300,00 €	33 186,57 €
. Salaires CTL	64010000	39 500,00 €	39 938,64 €
. Prélèvement à la source	64020000	700,00€	1 164,00 €
. Déplacements Agents de développement	64100000	1 000,00 €	400,03 €
. Déplacements CTL	64110000	6 000,00 €	6 919,66 €
. Cotisations URSSAF	64200000	45 000,00 €	36 966,00 €
. Cotisations AG2R Retraite	64300000	10 500,00 €	8 335,50 €
. Cotisations complémentaire santé Apicil	64400000	1 500,00 €	1 145,79 €
. Cotisations Mutuelle Chorum	64500000	600,00€	546,42 €
. Médecine du Travail	64600000	500,00€	513,60 €
. Formations des salariés	64700000	1 000,00 €	404,08 €
. Gestionnaire de paie	64800000	700,00€	685,00 €
. Cotisation CROS	64900000	300,00€	300,00 €



TOTAL		572 520,00 €	551 886,89 €
.Dotation "développement association"		- €	35 354,12 €
. Immobilisations	68110000	1 000,00€	1 000,00 €
68. Dotation aux amortissements			
. Charges exceptionnelles	67000000	3 360,00 €	756,92 €
67. Charges exceptionnelles			
. Frais bancaires (Caisse d'Epargne)	66000000	200,00€	157,00 €
66. Charges financières			
. Subvention Comités départementaux	65600000	2 500,00 €	3 063,00 €
. Défraiement des arbitres	65500000	33 460,00 €	28 374,92 €
. F.F.TRI Pass compétition	65400000	38 000,00 €	41 905,50 €
. F.F.TRI Licences manifestation	65300000	18 000,00 €	20 910,00 €
. F.F.TRI Mutations	65200000	- €	1 020,00 €
. F.F.TRI Licences	65100000	20 000,00 €	196 674,60 €
65. Autres charges de gestion courante F F TRI Réaffiliations clubs	65000000	20 000,00 €	21 477,00 €



PRODUITS

- <u>Stages</u>: participation stabilisée sur Canet et prise en charge intégrale sur Villamblard en préparation des championnats de France des ligues courant juillet. Le produit est en dessous de nos prévisions eu égard au 3^{ème} stage qui n'a pas eu lieu.
- <u>Formation BF4</u>: Prestations des CTL facturées à la ligue Nouvelle Aquitaine révisée à la hausse par rapport au prévisionnel.
- CNDS Projets associatifs: nous avons une légère baisse.
- <u>Subvention Conseil Régional</u>: Contrairement aux annonces verbales nous avons une relative baisse qui s'élève à 4500 € par rapport à l'an passé.
- <u>Licences</u>: Un peu plus de 4200 licenciés cette année soit + 13 %, augmentation bien supérieure à la progression nationale, et pour les mêmes raisons que dans les charges l'affichage du chiffre est en baisse car un bon nombre ont été réglé directement sur le site de la Fédération

Le nombre de Pass compétition a encore augmenté de façon significative (+ 14,5%).

<u>Droits d'organisation</u>: conforme au prévisionnel.

- <u>Produits divers</u>: Les produits financiers sont en baisse du fait de la baisse des taux et du plafonnement du livret A.
- <u>Les partenaires</u> : Le travail n'a pas encore vraiment payé nous sommes à la même hauteur que l'an passé.

Tableau des PRODUITS

PRODUITS		Prév 2019	Exe 2019
70. Prestations de services			
. Stages jeunes . Stage mixité . Formation BF5 . Formation BF4	70000000 70100000 70200000 70300000	12 000,00 € 1 000,00 € 6 120,00 € 1 900,00 €	6 000,00 € - € 5 220,00 € 2 785,00 €
. Chronométrage Tri + Raids & Swimruns . Triathlon de Valras-Plage	70700000 70800000	4 000,00 € - €	3 987,00 € - €



74. Prestations de services			
. Subvention FFTRI Accord-Cadre	74000000	25 000,00 €	27 500,00 €
. CNDS Projets associatifs	74100000	12 000,00 €	11 000,00 €
. Subvention Conseil Régional	74200000	15 000,00 €	11 600,00 €
. Partenaires	74300000	5 000,00 €	2 050,00 €
. Formations des salariés	74700000	1 000,00 €	300,00 €
75. Autres produits de gestion courante			
. F.F.TRI Réaffiliations clubs	75000000	28 200,00 €	29 806,00 €
. F.F.TRI Licences	75100000	310 000,00 €	291 704,10 €
. F.F.TRI Mutations	75200000	- €	1 020,00 €
. F.F.TRI Licences manifestation	75300000	18 000,00 €	20 790,00 €
. F.F.TRI Pass compétition	75400000	76 000,00 €	87 318,00 €
. Droits d'organisation	75500000	20 000,00 €	19 552,00 €
. Arbitrages payés par les organisateurs	75600000	33 460,00 €	27 855,00 €
. Pénalités d'arbitrage	75700000	1 840,00 €	2 160,00 €
76. Produits financiers			
. Produits financiers	76000000	1 000,00 €	577,87 €
77. Produits exceptionnels			
. Produits exceptionnels	77000000	1 000,00 €	661,92 €
. Fonds propres	77100000	- €	- €
.Fonds de réserve association		- €	- €
TOTAL		572 520,00 €	551 886,89 €



2 - BILAN 2019

ACTIF	2018	2019	PASSIF	2018	2019
IMMODILICATIONS			FONDS DECEDES		
IMMOBILISATIONS			FONDS PROPRES		
. Matériel organisateurs 21810000	- €	- €	Affectation au compte associatif	103 536,16 €	101 215,14 €
. Matériel informatique 21830000	4 248,71 €	3 248,71 €	Résultat comptable de l'exercice	- 2 321,02 €	35 354,12 €
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS	4 248,71 €	3 248,71 €	SOUS-TOTAL FONDS PROPRES	101 215,14€	136 569,26 €
DISPONIBILITES			DETTES		
. CPTE Livret A CE 00070926804	77 049,87 €	77 627,74 €	. Produits constatés d'avance réaffiliation clubs	29 087,00 €	30 679,00 €
. CPTE CHEQUE CE 08102563075	142 943,76 €	185 310,41 €	. Produits constatés d'avance licences	228 726,40 €	225 983,50 €
			. Produits constatés d'avance mutations	- 40,00 €	ŕ
. SOUS-TOTAL DISPONIBILITES	219 993,63 €	262 938,15 €		624,00 €	468,00 €
			. Produits constatés d'avance BF5	360,00 €	3 845,00 €
			. SOUS-TOTAL DETTES	258 757,40 €	260 955,50 €
CREANCES			CREANCES		
. Charges constatées d'avance	135 730,20 €	131 337,90 €	. Subventions à recevoir	- €	- €
			. Produits à recevoir	- €	- €
. SOUS-TOTAL DES CREANCES	135 730,20 €	131 337,90 €			
			. SOUS-TOTAL DES CREANCES	- €	- €



TOTAL	359 972,54 €	397 524,76	TOTAL	359 972,54 €	397 524,76
TOTAL	333 31 Z,34 C	€		333 31 Z,34 C	€

Résultat comptable de l'exercice

35 354,12 €

Le résultat net de l'exercice 2017 s'établit à **35 354,12 €**. Nos fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2019 à *136 569,26* €

> Le Trésorier, Jean TAURIN A Toulouse, le 12 Janvier 2020

Budget Prévisionnel 2020

Préambule

Le budget prévisionnel 2020 de la Ligue Occitanie concernera l'exercice 2020, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le budget qui vous est présenté a été construit à partir du réalisé 2019. Il est en équilibre et s'établit à la somme de 658 450 €. L'augmentation, de 19,3 % par rapport au réalisé 2019, est liée à l'accroissement de notre activité et une volonté de rentrer dans une aire plus audacieuse et dynamique. En effet, l'année 2019 ayant produit, de façon exceptionnelle, un excédent conséquent il m'est apparu normal de saisir l'opportunité pour investir et rendre encore meilleurs, les services proposés aux clubs. C'est ainsi que la ligue va acquérir 2 véhicules : un fourgon pour le transport du matériel de l'antenne de Balma et un minibus qui servira aux transports des personnes et notamment des jeunes sur les stages quand il y a besoin. Par ailleurs il a été établi que nous devions changer de locaux sur l'antenne de Sète et peut-être aussi sur Balma, cela entraînera nécessairement des dépenses supplémentaires.

Nous rappelons qu'il convient de relativiser cette somme car environ 50 % sont reversés obligatoirement à la F.F.TRI au titre des affiliations clubs, licences, licences manifestation et pass compétition, soit près de 320 000 €.

Ainsi, nous avons donc à notre disposition 658 450 − 320 000 = 338 450 € qui vont nous permettre de faire face à nos diverses dépenses de fonctionnement et aux divers projets.

Ce budget a été approuvé lors du Conseil d'Administration de la Ligue du 14 décembre 2019 et sera soumis à vote lors de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2020. Nous avons pris en compte la totalité des demandes des différentes commissions.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des différentes lignes budgétaires.

Nous nous accorderons quelques minutes pour échanger sur d'éventuelles questions concernant certaines lignes budgétaires appelant plus d'explications.

compte	CHARGES	Montants BP 2020	N° de comptes	PRODUITS	Montants BP 2020
		DF 2020	compte		DI 2020
0. Acha 601.	Equipements Arbitrage	1 500			
602.	Equipements sportifs	4 500			
603.	Récompenses	500			
604.	Matériels	60 000			
605.	Fournitures de bureau	800			
1. Servi	ices extérieurs	67 300			
610.	Locations Immobilières	10 800			
611.	Assurances	4 600			
612.	Frais postaux	200			
613.	Télécommunications	600			
614.	Publicité & Communicaton	3 000			
615.	Déplacements, missions	4 800			
6151.	Réceptions réunions	3 000 360			
6152. 616.	Prise en charge des licences ligue Assemblée Générale Ligue	2 000			
617.	Entretien du véhicule	2 600			
		31 960			
. Autr	es Produits des activités		70. Prest	ations de services	
620.	Championnat France des Ligues	8 800			
621.	Stages jeunes	22 000	700.	Stage jeunes	6 000
622.	Stage en action de développement	1 000	701.	Stage action de développement	2 000
623. 624.	Formation BF4	2 000	702.	Formation BF5	5 400
625.	Formation BF4 Formation des arbitres	3 000 1 500	703.	Formation BF4	4 200
626.	Subvention Ecoles de triathlon	11 700	704.	Chronométrage	4 000
627.	Tournée des plages	1 000	705.	Triathlon de Valras plage	
628.	Chronométrage	1 200	706.		
629.	Triathlon de valras plage	-	707.		
		52 200			21 600
luca is â	òts & Taxes		74 Cb	entions d'exploitation	
630.	Formation Professionnelle	1 560	74. 3ubv	Subvention F.F.TRI.	30 000
030.	101111dtion 1101c33lottilelie	1 300	741.	CNDS Projets associatifs	11 000
l. Char	ges de personnel		742.	Subvention Conseil Régional	56 250
640.	Salaires Agents de développement	32 500	743.	Partenaires	5 000
6401.	Salaires CTL	41 000			102 250
6402.	Prélèvement à la source	1 750			
641.	Déplacements Agents de développement	1 600			
6411.	Déplacements CTL	7 000	747.	Formation des salariés AFDAS	500
642.	Cotisations URSSAF Cotisations AG2R Retraite	34 000 7 660			
C 4 2	Colisations AG2R Retraite				
643.	Cotisations Anicil				
644.	Cotisations Apicil	1 000			
644. 645.	Cotisations Apicil Cotisations Chorum Médecine du travail				
644.	Cotisations Chorum	1 000 550			
644. 645. 646.	Cotisations Chorum Médecine du travail	1 000 550 500			
644. 645. 646. 647.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés	1 000 550 500 800			
644. 645. 646. 647. 648. 649.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS	1 000 550 500 800 700			
644. 645. 646. 647. 648. 649.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante	1 000 550 500 800 700 300 129 360		es produits de gestion courante	
644. 645. 646. 647. 648. 649.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs	1 000 550 500 800 700 300 129 360	750.	Réaffliations clubs	
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000	750. 751.	Réaffliations clubs Licences	328 500
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500	750. 751. 752.	Réaffliations clubs Licences Mutations	328 500 500
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000	750. 751. 752. 752.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation	328 500 500 21 000
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500	750. 751. 752.	Réaffliations clubs Licences Mutations	328 500 500 21 000 78 000
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000	750. 751. 752. 752. 753.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition	328 500 500 21 000 78 000 20 000
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000	750. 751. 752. 752. 753. 754.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux ges financières	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600
644. 645. 646. 647. 648. 649. • Autr 650. 651. 652. 653. 655. 656. • Char	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux rges financières Frais de tenue de compte	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500 200	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux ges financières	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756. 76. Prod	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage ui Produits financiers	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux rges financières Frais de tenue de compte	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500 200	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage ui Produits financiers ui Produits exceptionnels Divers	29 000 328 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600 1 000
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux ges financières Frais de tenue de compte ges exceptionnelles	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500 200	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756. 76. Prod 770.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage ui Produits financiers	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600 1 000
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux rges financières Frais de tenue de compte	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500 200	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756. 76. Prod 770.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage ui Produits financiers ui Produits exceptionnels Divers	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600 1 000 1 000 15 000
644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656.	Cotisations Chorum Médecine du travail Formations des salariés Gestionnaire de paie Cotisation CROS es Autres charges de gestion courante Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Défraiement des arbitres Comité Départementaux ges financières Frais de tenue de compte ges exceptionnelles Amortissement Chronométrage Raid	1 000 550 500 800 700 300 129 360 22 000 234 000 500 21 000 39 000 35 500 2 500 354 500 200 9 670	750. 751. 752. 752. 753. 754. 755. 756. 76. Prod 770.	Réaffliations clubs Licences Mutations Licences manifestation Pass compétition Droits d'organisation Arbitrage Pénalités d'arbitrage ui Produits financiers ui Produits exceptionnels Divers	328 500 500 21 000 78 000 20 000 38 500 2 100 517 600 1 000 1 000 15 000



COUTS LIGUE OCCITANIE DE TRIATHLON SAISON 2021

(Ré)Affiliation club

2 e par licencié (N-1) en prenant en compte le chiffre le plus élevé de chaque tranche de licenciés.

		Part F.F.TRI.	Part Ligue	TOTAL
Affiliation		99 €	0 €	99 €
Réaffiliation	1 à 9	116€	18 €	134 €
(nombre de	10 à 19	153 €	38 €	191 €
licenciés)	20 à 29	189 €	58 €	247 €
	30 à 39	226 €	78 €	304 €
	40 à 49	262 €	98 €	360 €
	50 à 59	299 €	118€	417 €
	60 à 69	336 €	138 €	474 €
	70 à 79	372 €	158 €	530 €
	80 à 89	409 €	178 €	587 €
	90 à 99	446 €	198 €	644 €
	100 à 119	482 €	238 €	720 €
	120 à 139	518 €	278 €	796 €
	140 à 159	555 €	318 €	873 €
	160 à 179	591 €	358 €	949 €
	180 à 199	627 €	398 €	1 025 €
	200 à 219	664 €	438 €	1 102 €
	plus de 220 par tranche de 20 lic. Supp.	37 €	40 €	77 €
	Pénalités de retard à partir du 01/11/2020	60 €	30 €	90€

Licences

	Part	Part	
	F.F.TRI.	Ligue	TOTAL
A - Lic. club - Compétition - Jeune	25	14	39
A - Lic. club - Compétition - Jeune - 1/2 tarif	12,5	7	19,50
B - Lic. club - Compétition - S. & V.	74	26	100
C - Lic. club - Loisir - Jeune	18	14	32
C - Lic. club - Loisir - Jeune - 1/2 tarif	9	7	16
D - Lic. club - Loisir - S. & V.	18	18	36
E - Lic. club - Compétition - Jeune - Paratriathlon	25	18	43
F - Lic. club - Compétition - S. & V Paratriathlon	74	18	92
G - Lic. club - Dirigeant	18	18	36
H - Lic. individuelle - Compétition - S. & V.	74	176	250

I - Lic. individuelle - Compétition - S. & V Paratriathlon	74	176	250
J - Lic. individuelle – Dirigeant	18	18	36
K - Lic. club – Paratriathlon Loisir - Jeune	18	0	18
L - Lic. club – Paratriathlon Loisir – S. & V.	18	0	18
M - Lic. club – Action *	7	5	12

^{*} La Licence action est une licence temporaire de 4 mois et valable uniquement pour les programmes spécifiques : Sauv'nage et Santé / remise en forme

Application d'une pénalité de 10 € (part Ligue), en plus des 10 € de la part F.F.TRI., à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les renouvellements de licence 2021.

Licence manifestation

Aucune part Ligue ne sera ajoutée à la part F.F.TRI. sur la licence manifestation.

Epreuves	Paliers	Part F.F.TRI.	Part ligue	Total
Animathlon		0 €	0 €	0€
Rando		0 €	0€	0€
Epreuves JEUNES		36€	0€	36 €
Distances XS et S	≤ 30 €	156 €	0€	156 €
	> 30 € ≤ 50 €	519 €	0 €	519 €
	> 50 € ≤ 60 €	1039 €	0 €	1 039 €
	> 60 €	1558 €	0 €	1 558 €
Distance M	≤ 40 €	156 €	0 €	156 €
	> 40 € ≤ 60 €	519 €	0 €	519 €
	> 60 € ≤ 80 €	1246 €	0 €	1 246 €
	> 80 €	2077 €	0 €	2 077 €
Distance L	≤ 80 €	156 €	0 €	156 €
	> 80 € ≤ 120 €	1039 €	0 €	1 039 €
	> 120 € ≤ 180 €	2077 €	0 €	2 077 €
	> 180 € ≤ 300 €	3116 €	0 €	3 116 €
	> 300 €	5193 €	0 €	5 193 €
Distance XL et XXL	≤ 150 €	156 €	0 €	156 €
	> 150 € ≤ 200 €	1039 €	0€	1 039 €
	> 200 € ≤ 300 €	2597 €	0€	2 597 €
	> 300 € ≤ 500 €	5193 €	0€	5 193 €
	> 500 €	10387 €	0 €	10 387 €

<u>Epreuves couplées</u>: La notion « d'épreuves couplées » est liée à une même organisation d'au minimum deux épreuves le même jour. Dans ce cas, seul le droit de licence-manifestation le plus élevé est dû. Contre son paiement, toutes les autres épreuves sont agréées et les attestations d'agréments sont délivrées à titre gratuit.

Droits d'organisation

Montant	Facturation en fonction des partants				
0 €	Formats jeunes et XS				
1 €	S et M				
2 €	L				
3 €	XL et XXL				
Spécificité	Organisateurs hors clubs F.F.TRI.				
	Et hors organisateurs de compétence administrative				
	(Mairie, Office de Tourisme, Comité des Fêtes):				
	3 € au-delà de 100 dossards				
	Il est rappelé qu'une équipe ou un relais = 1 dossard				

Pass compétition

TABLEAU 1 : DISPOSITIF CONVENTIONNÉ	Part F.F.TRI.	Part Ligue	TOTAL
S (Tri - Du) Ind et CLM par équipe (par athlète)	2,50 €	2,50 €	5 €
M (Tri – Du) Ind et CLM par équipe (par athlète)	10 €	10 €	20 €
L – XL – XXL (Tri – Du) Ind et CLM par équipe (par athlète)	20 €	20 €	40 €
Autres épreuves	1 €	1 €	2 €

Forfait arbitrage pour les organisateurs

- La CRA aura la possibilité de positionner au maximum à J-30 avant l'épreuve un ou des arbitres supplémentaires sans supplément de facturation.

 • Le forfait arbitrage et les droits d'organisation figureront sur une seule et même facture,
- qui sera détaillée.

I FI + K m + Aut		Arbitre Principal	Arbitre Assesseur							
100	1 F.J+Km+Aut	90	65	65	65	65	65	65	65	
1 Aquathlon	•								75	
1 Aquathlon	2 F.J+Km+Aut									
1 Aquathlon 2 Aquathlon 2 Aquathlon 2 Bike & Run 2 Bike & Run 3 10 3 40 1 Aquathlon Rég 2 50 2 Aquathlon Rég 3 40 1 Cross Dua 4 45 1 Cross Tri 4 45 1 Duathlon 2 Duathlon 2 Duathlon 2 Duathlon 2 Duathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 2 Triathlon Rég 1 Duathlon Rég 1 Day 1 Triathlon Rég 1 Day 1 Day 1 Triathlon Rég 1 Day 1 Tr				105	105	105	105	105	105	
2 Aquathlon 215 220 2 Bike & Run 250 2 Bike & Run 340 1 Aquathlon Rég 250 2 Aquathlon Rég 250 2 Aquathlon Rég 340 310 310 340 340 340 340 340 340 340 340 340 34	1 Aquathlon									
2 Aquathlon 2 Bike & Run 2 Bike & Run 2 Bike & Run 3 10 2 Bike & Run 3 40 1 Aquathlon Rég 2 Aquathlon Rég 3 40 1 Cross Dua 2 85 1 Cross Dua 4 45 2 Cross Tri 2 85 2 Cross Tri 4 45 1 Duathlon 2 Duathlon 2 Duathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 2 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 3 Triathlon Rég / D3 480 545	1									
220	2 Aquathlon									
2 Bike & Run 2 Bike & Run 1 Aquathlon Rég 2 250 2 Aquathlon Rég 340 1 Cross Dua 2 285 2 Cross Dua 405 2 Cross Tri 2 Cross Tri 405 2 Cross Tri 405 1 Duathlon 2 Duathlon 2 Duathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 2 Duathlon Rég 7 D3 2 Duathlon Rég 7 D3 1 Triathlon Rég 7 D3 2 Triathlon Rég 7 D3 3 Triathlon Rég 7 D3 480 480 490 490 490 490 490 490 490 490 490 49	1	23			<u> </u>				 	
2 Bike & Run 3 10 3 10 3 40 1 Aquathlon Rég 2 250 2 Aquathlon Rég 3 340 1 Cross Dua 2 Ess 3 40 2 Cross Dua 4 45 1 Cross Tri 2 Ess 4 45 1 Duathlon 4 45 1 Duathlon 4 45 2 Duathlon 5 50 1 Triathlon 5 55 1 Duathlon Rég 7 D3 2 Duathlon Rég 7 D3 2 Triathlon Rég 7 D3 3 550 4 1 CLM/Fe	1 Bike & Run									
1 Aquathlon 220										
1 Aquathlon Rég 250	2 Bike & Run									
Rég 250 310 310 310 340 340 325										
2 Aquathlon Rég										
Rég 340 285 1 Cross Dua 225 325 2 Cross Dua 445 325 1 Cross Tri 285 325 2 Cross Tri 405 350 1 Duathlon 400 350 2 Duathlon 550 350 1 Triathlon 415 415 2 Triathlon 655 595 1 Duathlon Rég 415 415 / D3 475 350 2 Duathlon Rég 595 350 1 Triathlon Rég 595 480 / D3 550 550 2 Triathlon Rég 655 655 1 Triathlon Rég 690 690 / D3 760 545										
1 Cross Dua										
1 Cross Dua 2 Cross Dua 405 405 1 Cross Tri 285 2 Cross Tri 405 2 Uathlon 2 Duathlon 415 1 Triathlon 415 2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 3 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 3 Triathlon Rég / D3 4 Triathlon Rég / D3 5 Triathlon Rég / D3	Rég									
2 Cross Dua 405 1 Cross Tri 285 1 Duathlon 405 2 Duathlon 500 2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 3 Triathlon Rég / D3 4 Triathlon Rég / D3 4 Triathlon Rég / D3 4 Triathlon Rég / D3 5 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3	1 Cross Dua									
2 Cross Dua 1 Cross Tri 285 2 Cross Tri 405 2 Duathlon 2 Duathlon 415 417 415 417 417 418 418 419 419 419 419 4119	1 Closs Dua									
1 Cross Tri 285 2 Cross Tri 325 2 Duathlon 2 Duathlon 500 1 Triathlon 415 2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég / D3 1 Triathlon Rég / D3 1 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 1 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 480 470 480 480 480 480 480 480	2 Cross Dua		4	05						
1 Cross Tri 2 Cross Tri 405 1 Duathlon 2 Duathlon 1 Triathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 480 / D3 2 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 545	2 Closs Dua		4	45						
2 Cross Tri 1 Duathlon 2 Duathlon 2 Duathlon 1 Triathlon 2 Triathlon 1 Duathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 5 50 5 50 5 50 5 50 6 70	1 Cross Tri		28	85						
1 Duathlon	1 C1088 111									
1 Duathlon 2 Duathlon 550 1 Triathlon 2 Triathlon 555 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 1 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 550 1 Triathlon Rég / D3 550 1 Triathlon Rég / D3 550 1 Triathlon Rég / D3 550 545	2 Cross Tri		4	05						
1 Duathlon 2 Duathlon 550 1 Triathlon 2 Triathlon 550 2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 550 1 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 545	2 Cross III		4	45						
2 Duathlon 1 Triathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 2 Triathlon 415 415 2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 1 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 1 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 545	1 Duathlan			350						
2 Duathlon	1 Duatilion			400						
1 Triathlon 2 Triathlon 550 2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 595 1 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 550 1 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 1 Triathlon Rég / D3 550 545	2 Duothlan			500						
1 Triathlon 475 2 Triathlon 595 1 Duathlon Rég 415 / D3 475 2 Duathlon Rég 595 / D3 655 1 Triathlon Rég 480 / D3 550 2 Triathlon Rég 690 / D3 760 1 CIM / Fa 545	2 Duatmon			550						
2 Triathlon 595 1 Duathlon Rég / D3 2 Duathlon Rég / D3 475 2 Duathlon Rég / D3 655 1 Triathlon Rég / D3 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 2 Triathlon Rég / D3 550 545	1 T-:-41-1			4	15					
2 Triathlon 655 1 Duathlon Rég 415 2 Duathlon Rég 595 / D3 655 1 Triathlon Rég 480 / D3 550 2 Triathlon Rég 690 / D3 545	1 Triathion			4	75					
1 Duathlon Rég	2 Triethlan			5	95					
/ D3 475 2 Duathlon Rég 595 / D3 655 1 Triathlon Rég 480 / D3 550 2 Triathlon Rég 690 / D3 760 1 CI M / Fa 545	2 Triatillon			6	55					
/ D3				4	15					
/ D3 655 1 Triathlon Rég 480 / D3 550 2 Triathlon Rég 690 / D3 760 1 CL M / Fa 545	/ D3									
/ D3 655 1 Triathlon Rég 480 / D3 550 2 Triathlon Rég 690 / D3 760				5	95					
/ D3				6	55					
2 Triathlon Rég 690 / D3 760 1 CLM / Fa 545	1 Triathlon Rég				480					
/ D3 760 1 CLM / Fa 545	/ D3 2 Triathlon Rég				550					
/ D3 760 1 CLM / Fa 545					690					
1 CLM / Fa					760					
1 CLIVI / Eq 625	1.CLM/E				5	45				
020	1 CLWI / Eq				6	25				
2CLM/E ₂ 785	2CIM/E-				7	85				
2 CLM / Eq 865	2 CLWI / Eq				8	65				

LEGENDE

XS à M	XS à M		LàXXI.		Là XXI.
215 a W	210 a WI		Lanl		LaAAL
1 EPREUVE	2 EPREUVES		1 EPREUVE		2 EPREUVES
TEIREUVE	2 EI KEUVES		TEINEUVE		2 EFREUVES

Arbitrages à fournir

Le nombre de journée(s) d'arbitrage à fournir par club est :

•	De 1 à 10 licencié(s)	1 journée d'arbitrage minimum
•	De 11 à 20 licenciés	2 journées d'arbitrage minimum
•	De 21 à 30 licenciés	3 journées d'arbitrage minimum
•	De 31 à 40 licenciés	4 journées d'arbitrage minimum
•	De 41 à 50 licenciés	5 journées d'arbitrage minimum
•	De 51 à 60 licenciés	6 journées d'arbitrage minimum
•	De 61 à 70 licenciés	7 journées d'arbitrage minimum
•	De 71 à 80 licenciés	8 journées d'arbitrage minimum
•	De 81 à 90 licenciés	9 journées d'arbitrage minimum
•	De 91 à 100 licenciés	10 journées d'arbitrage minimum
•	Plus de 100 licenciés	11 journées d'arbitrage minimum

Tous les licenciés du club sont pris en compte.

La pénalité pour non proposition de journée d'arbitrage est de 20 € par journée manquante. La(les) journée(s) peut(peuvent) être effectuée(s) par 1 ou plusieurs arbitres.

Défraiements des arbitres

Les défraiements des arbitres par la CRA sont définis comme suit :

- Pour le déplacement d'un seul arbitre, l'indemnité kilométrique est calculée sur la base des frais réels à 0,26 € le km. Pour le déplacement de plusieurs arbitres avec utilisation d'un même véhicule, l'indemnité kilométrique est calculée sur la base des frais réels à 0,30 € le
- Les frais de péages sont remboursés aux frais réels ainsi que les trajets SNCF en 2° classe (sur justificatifs).
- Le forfait d'arbitrage est de 30 € pour la 1 ére épreuve XS, S ou M.

 Le forfait d'arbitrage est de 40 € pour la 1 ére épreuve L, XL ou XXL.
- Un supplément de 30 € est appliqué pour l'ensemble des épreuves supplémentaires d'une même journée (sauf les épreuves jeunes rattachées à une épreuve adulte).
- Le forfait d'arbitrage pour l'arbitre principal est augmenté de 25 € pour la journée.



LIGUE OCCITANIE DE TRIATHLON

Siège Social :

C.R.O.S. 7 rue André Citroën

31130 BALMA

Téléphone: 05 61 08 27 31

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE

LA COMMISSION RÉGIONALE

D'ARBITRAGE

DE LA LIGUE OCCITANIE

2020

SOMMAIRE

1.	LA COMMISSION RÉGIONALE D'ARBITRAGE	3
1.1.	LES ARBITRES	3
1.1.1.	Recrutement	3
1.1.2	. Nombre	4
1.1.3	. Formation	5
1.1.4	. Participation annuelle à l'arbitrage	5
1.1.5	. Droits et devoirs	6
1.2.	DISCIPLINE	6
1.2.1	. Manquement	6
1.2.2	2. Absences	6
1.3.	AUTORITÉ DE LA C.R.A	6
1.4.	ANNÉE SABBATIQUE	7
1.5.	DÉMISSION - RETRAIT	7
1.6.	DIVERS	7
1.6.1	. Tenue des arbitres	7
1.7.	INDEMNISATION	7
2.	LES ORGANISATIONS ET L'ARBITRAGE	8
2.1.	NOMBRE DE MOTOS, DE BATEAUX ET DE VTT FOURNIS PARL'ORGANISATEUR	8
2.2.	LOCAUX	8
2.2.1	l. Local de contrôle antidopage	8
2.2.2	2. Local arbitres	8
2.3.	LOGISTIQUE	9
2.4.	LA C.R.A METTRA À LA DISPOSITION DE L'ORGANISATEUR	9
3	APPRORATION	9

PRÉAMBULE

Ce document annule et remplace tout document antérieur de la CRA traitant de la réglementation de l'arbitrage : charte - règles de fonctionnement de la CRA, etc.

1. LA COMMISSION RÉGIONALE D'ARBITRAGE

Conformément aux statuts de la Ligue Occitanie de Triathlon (paragraphe 2.4.3. Commission Régionale d'Arbitrage), il est institué au sein de la Ligue une Commission Régionale d'Arbitrage (C.R.A.) dont la composition et le fonctionnement sont fixés par le règlement intérieur d'arbitrage de la F.F.Tri.

Conformément aux statuts de la Ligue Occitanie de Triathlon (paragraphe 2.4.1.), elle est dirigée par un Président, nommé par le Président de la Ligue Occitanie de Triathlon.

Elle est composée de 3 membres minimum. Le Président de la C.R.A. propose la liste des autres membres de la commission au Président de la Lique Occitanie de Triathlon qui les nomme.

Elle se réunit chaque fois que cela est nécessaire et ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres sont présents.

Elle a la responsabilité de l'arbitrage des épreuves de la ligue,

Elle contribue à la réflexion sur l'évolution de l'arbitrage et de la formation par ses propositions à la C.N.A.

Un membre du Comité Directeur de la Lique Occitanie doit être obligatoirement arbitre.

Le financement de la C.R.A. est assuré par la Ligue Occitanie de Triathlon qui doit adopter en Conseil d'Administration le mode de financement choisi.

La méthode de financement peut être proposée par le Président de la C.R.A. qui assure la gestion budgétaire de celle-ci.

Pour tous points de règlement non traités par ce document, il convient de se reporter au règlement de la CNA.

1.1.LES ARBITRES

1.1.1. Recrutement

Le recrutement des arbitres se fait dans tous les clubs de la Ligue Occitanie affiliés à la Fédération Française de Triathlon, ou auprès des membres et athlètes de la Ligue Occitanie sous licences Individuelles. Ces derniers ne sont alors soumis à aucun quotas.

Les licenciés doivent faire acte de candidature par écrit ou par mail, à la Ligue ou à la C.R.A, à la date fixée par celle-ci.

Toute candidature est soumise et examinée par la C.R.A.

1.1.2. Nombre

Les clubs doivent fournir une journée d'arbitrage par tranche :

Club de	1 à 10	adhérents	1	journée d'arbitrage minimum
Club de	11 à 20	adhérents	2	journée d'arbitrage minimum
Club de	21 à 30	adhérents	3	journée d'arbitrage minimum
Club de	31 à 40	adhérents	4	journée d'arbitrage minimum
Club de	41 à 50	adhérents	5	journée d'arbitrage minimum
Club de	51 à 60	adhérents	6	journée d'arbitrage minimum
Club de	61 à 70	adhérents	7	journée d'arbitrage minimum
Club de	71 à 80	adhérents	8	journée d'arbitrage minimum
Club de	81 à 90	adhérents	9	journée d'arbitrage minimum
Club de	91 à 100	adhérents	10	journée d'arbitrage minimum
Club de	plus de 100	adhérents	11	journée d'arbitrage minimum

Toutes les licences sont prises en compte pour le calcul des quotas au 31 août de l'année N-1.

Les journées d'arbitrage peuvent être effectuées par un ou plusieurs arbitres du club.

Les Clubs ayant au maximum 30 adhérents, devront effectuer au minimum, une des journées d'arbitrage obligatoire sur une épreuve de Duathlon ou Triathlon.

Les Clubs de plus de 30 adhérents devront effectuer au minimum 3 des journées d'arbitrage obligatoire sur des épreuves de Duathlon ou Triathlon.

Le club ne respectant pas son quota devra verser en guise de pénalité la somme validée par Conseil d'Administration de la ligue, et ce, par journée d'arbitrage manquante avant le 1^{er} Novembre de l'année en cours. (20 € multiplié par le nombre de journée d'arbitrage manquante), faute de quoi la Ligue sera amenée à prononcer des sanctions envers le club pour la saison suivante.

Les pénalités encaissées par la Lique seront reversées à la C.R.A.

1.1.3. Formation

La durée de la formation est définie par la C.R.A.

Les journées de formation organisées par la C.R.A. sont <u>obligatoires</u> et celles-ci s'engage à respecter le contenu de la formation fourni par la C.N.A.

Pour les Arbitres Principaux, il est prévu en plus de la journée de formation effectuée par les Arbitres Assesseurs qui est organisée par la CRA de la Ligue Occitanie, une journée de formation organisée par la C.N.A. pouvant être regroupée avec d'autres Ligues.

Chaque Président de club (ou contact club) sera informé par mail des dates de formations proposées et du quota de journée(s) d'arbitrage(s) que son club devra présenter.

Il est de la responsabilité de chaque Président d'inscrire des licenciés <u>motivés</u>, et ayant un minimum de connaissances des règles de course, en renvoyant à la CRA la fiche réponse et de veiller au respect de leurs engagements tout au long de la saison.

A l'issue de la formation, sur proposition de son Président, la C.R.A. agrée les arbitres qui, via le lien internet espacetri.fftri.com, effectuent leur demande de carte d'arbitre en ligne. Lorsque celle-ci a été validée, l'arbitre l'imprime. Le port de la carte de l'année en cours est obligatoire pour officier sur les épreuves agréées par la F.F.Tri.

La classification des arbitres se fera conformément aux critères fixés par la CNA.

1.1.4. Participation annuelle à l'arbitrage

Le jour de la formation, les arbitres devront remettre leurs fiches de disponibilité.

La CRA renseigne le calendrier prévisionnel des épreuves sur lequel apparaît la liste des arbitres qui vont officier. Chaque arbitre doit consulter régulièrement son calendrier sur son espace personnel sur le site espacetri.fftri.com. Il est établi qu'à titre prévisionnel, et peut être modifier à tout moment par la CRA.

L'Arbitre principal devra, au plus tard 2 semaines avant l'épreuve, contacter chaque assesseur qui devra confirmer sa présence. Après quoi, il conviendra de déterminer les heures et lieux de rendez-vous.

Une disponibilité n'engendre pas obligatoirement une convocation. C'est le Président de la CRA qui sélectionne les arbitres qui officieront sur les épreuves en fonction de leurs disponibilités, des candidatures, de leurs situations géographiques, de leur expérience en fonction de l'importance de l'épreuve, ainsi que de la répartition des arbitrages entre les clubs.

1.1.5. Droits et devoirs

Les Arbitres doivent appliquer la Réglementation sportive en vigueur.

Les Arbitres doivent se conformer aux décisions de la C.N.A, et des C.R.A.

Les Arbitres sont soumis à l'obligation de réserve.

Ils doivent se conformer au règlement et aux directives des Arbitres Principaux.
Pour toutes les épreuves régionales, l'Arbitre Principal transmet son rapport d'arbitrage à la C.R.A. dans un délai de 21 jours après le déroulement de l'épreuve via le « Drive partagé »

Tout Arbitre peut demander la saisine de l'organe régional de discipline dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire.

1.2. DISCIPLINE

1.2.1. Manguement

Tout manquement aux devoirs de l'arbitrage ou non-respect de ceux-ci fera l'objet d'une audition instruite par la C.R.A. et, éventuellement, d'une sanction en adéquation avec les dispositions du «Règlement Intérieur de la CNA». Cette sanction sera proportionnelle à la gravité de la faute et notifiée à l'intéressé ainsi qu'aux instances fédérales concernées.

1.2.2. Absences

Tout arbitrage initialement prévu et annulé par la CRA, sera considéré comme effectué. Certaines absences pourront, sur justificatif et à l'appréciation de la CRA (maladie - accident - cas de force majeure), être acceptées.

La C.R.A. statuera sur tous les cas exceptionnels.

L'arbitre prévu sur une épreuve doit, en cas d'indisponibilité, prévenir au plus tôt l'Arbitre Principal et la CRA dès connaissance de celle-ci et surtout, il doit se chercher un remplaçant et le faire valider par la CRA.

1.3. AUTORITÉ DE LA C.R.A.

La Commission Régionale d'Arbitrage a toute autorité pour statuer sur les fautes relevant de l'arbitrage conformément aux directives de la CNA.

Tout Arbitre faisant l'objet d'une plainte ou sous le coup d'une sanction disciplinaire pourra être, après consultation, suspendu par la C.R.A.

1.4. ANNÉE SABBATIQUE

Les arbitres, quelle que soit leur qualification et en accord avec la C.R.A., peuvent bénéficier d'une année d'inactivité pour convenance personnelle. Au terme de cette année, ils pourront réintégrer l'arbitrage avec leur qualification antérieure.

1.5. DÉMISSION - RETRAIT

Toute démission (en cours de saison) ou tout retrait (non renouvellement de la fonction) de l'arbitrage entraîne l'abandon des droits inhérents à la fonction d'arbitre ainsi que la perte des qualifications acquises antérieurement. Toutefois, dans le cas d'une démission, la C.R.A. peut accorder, suite à une demande dûment motivée, une dérogation de réintégration en raison de circonstances exceptionnelles et personnelles.

1.6. TENUE DES ARBITRES

Elle est définie par la CNA après l'aval du Bureau Exécutif Fédéral. Cette tenue est constituée d'une chasuble, d'un polo blanc, d'un pantalon noir, et d'une casquette (facultative). Tout autre couvre chef est à proscrire. Le port d'un pantacourt est autorisé à condition qu'il soit de couleur noire.

L'arbitre qui officie en moto devra obligatoirement porter un casque (type Jet) et des gants homologués.

Selon les conditions météorologiques, la tenue des arbitres pourra être adaptée.

La C.N.A. peut imposer d'autres tenues pour certaines courses.

La chasuble est fournie par la ligue, et autant que faire se peut, ne doit pas être recouverte (sac à dos ou autre) quand elle est portée. Le matériel pour l'arbitrage (cartons, stylo, sifflet, casques, pantalon, casquette et polo) devra être fourni par l'arbitre, sauf cas exceptionnels.

Toute commande d'effets ou matériels nécessaires pour la pratique de l'arbitrage fera l'objet d'un devis qui sera validé par le Président de la Ligue.

1.7. INDEMNISATION

L'indemnisation des Arbitres sera composée d'une indemnité journalière forfaitaire de 30 € (toutes épreuves) + 30 € supplémentaires si l'épreuve comporte plusieurs départs de courses (Duathlon & Triathlon XS à M), ou 40 € (toutes épreuves) + 30 € supplémentaires (toutes épreuves) si celle-ci comporte plusieurs départs de courses (L à XXL), ainsi que du défraiement kilométrique prévu par la FF.Tri (0,26€/km en solo, et 0,30€/km en covoiturage) + péage (sur présentation de justificatif original) par voie routière, ou aux frais réels (sur présentation de justificatif original) pour un trajet SNCF en seconde classe.

Les épreuves « jeunes » ne sont pas prises en compte pour le supplément d'indemnité journalier de 30 € si elles sont rattachées à une épreuve adulte.

L'arbitre principal aura son indemnité journalière majorée de 25€.

Aucun frais personnel (hébergement ou restauration) ou supplémentaires (kilométrage non justifiés) ne sera pris en compte sans une demande préalable validée par la CRA.

Les indemnités seront versées par la Ligue Occitanie de Triathlon à chaque arbitre fin juin pour le premier semestre, et en fin de saison, à l'issue de la dernière épreuve (arbitrée) inscrite au calendrier, pour le second semestre.

Chaque arbitre devra fournir à la Ligue Occitanie de Triathlon en début de saison, la photocopie d'un certificat d'immatriculation de véhicule à son nom propre, ainsi qu'un R.I.B.

Les montants des indemnités pourront être revalorisés chaque année par décision de la Ligue sur proposition de la CRA lors d'un vote en Assemblée générale.

Dans le cadre du développement durable, le covoiturage est fortement recommandé.

2. LES ORGANISATIONS ET L'ARBITRAGE

Les organisateurs s'engagent à accueillir et à contribuer aux missions dévolues au corps arbitral.

2.1. NOMBRE DE MOTOS. DE BATEAUX ET DE VTT FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

L'Organisateur doit mettre à disposition de l'Arbitre principal un bateau à H - 1h15 du départ de la course afin de contrôler la température de l'eau, ainsi que des embarcations (bateaux ou kayaks) à chaque bouée du parcours de natation sur lequel sera posté le ou les arbitres. La fonction principale de ces embarcations sera celle d'arbitrage.

Il sera mis à disposition du corps arbitral autant de vélos et motos nécessaires aux parcours cycliste et pédestre que demandera l'Arbitre principal lors de sa prise de contact avec l'organisateur à J-30.

2.2.LOCAUX

2.2.1. Local de contrôle antidopage

Toute personne physique ou morale responsable d'une compétition sportive ou manifestation agréée par la F.F.TRI. a l'obligation de mettre des locaux appropriés à la disposition du préleveur agréé par l'AFLD à proximité du lieu de compétition qui permette l'organisation dans de bonnes conditions techniques et dont l'aménagement et l'installation soient de nature à préserver la dignité et la sécurité des personnes concernées.

Il doit comprendre trois espaces distincts :

- Une salle d'attente
- Un bureau de travail
- Des toilettes

2.2.2. Local arbitres

L'organisateur mettra à disposition des arbitres, un local avec 1 chaise par arbitre et 1 table.

2.3. LOGISTIQUE

Des repas doivent être mis à disposition du corps arbitral à titre gracieux si l'amplitude horaire de la manifestation couvre la période des repas. (12h-14h et /ou 19h-20h)

L'arbitre qui en fera la demande, pourra être logé en formule twin (couché + petit déjeuner) par l'organisateur la veille de l'épreuve si le départ est fixé avant 9 heures, ou si l'épreuve est distante de plus de 250 km de son domicile.

Pour les épreuves s'effectuant sur 2, 3 jours ou plus, l'organisateur prendra à sa charge les nuitées intermédiaires (hébergement + repas) ainsi que la totalité de la logistique de l'arbitre pendant toute la durée de l'épreuve, à condition que celui-ci officie sur minimum 2 journées consécutives.

2.4. NOMBRE D'ARBITRES MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

La C.R.A mettra à la disposition de l'organisateur un arbitre principal et plusieurs arbitres assesseurs en nombre suffisant évalué par la CRA <u>pour chaque épreuve</u>. Dans le cas où l'organisateur ferait plusieurs épreuves <u>et que celles-ci</u> <u>se chevaucheraient</u>, une priorité serait accordée à l'épreuve principale. La CRA pourra accorder exceptionnellement à titre gracieux des arbitres supplémentaires en fonction des besoins ou de contraintes ponctuelles.

3. APPROBATION

Ces règles de fonctionnement de la Commission Régionale d'Arbitrage ont été soumises pour approbation lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la Ligue OCCITANIE de Triathlon.

Chaque modification devra être adoptée dans les mêmes conditions.

BALMA, le 14 décembre 2019

Le Président de la Ligue OCCITANIE

Z

Le Président de la CRA